

Conseil Communautaire
Séance du 5 mars 2026
à Saint-Martin-La-Méanne

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES XAINTRIE VAL' DORDOGNE dûment convoqué, s'est réuni à SAINT-MARTIN-LA-MEANNE, sous la présidence de Madame Nicole BARDI, présidente.

Date de convocation : 20 février 2026

Présents :

ARRESTIER Vincent	GRÉGOIRE Daniel	MOISSON Albert
BARDI Nicole	JEAN Lionel	MOULIN Philippe
BITARELLE René	JOANNY Agnès	NACRY Marie-Christine
BRIGOULET Jean-Marie	LAFON Francis	PAIR Christian
CARMIER Camille	LAJOINIE Géraldine	POUJADE André
CLAVIÈRE Hervé	LAVERGNE Martine	REVEILLER Michel (suppléant)
DABERTRAND Jean	LEBOUVIER Adrien	REYNIER Annie
DA FONSECA Thierry	LHERM Michel	RIGAL Christian
DUCHAMP Sébastien	LONGOUR Laurent	SALLARD Jean-Basile
DUMAS Laurence	MATIGOT Gilles	TEULIÈRE Jean-Michel
FERRACCI Dominique	MEILHAC Sébastien	
GASQUET Jean-François	MIGNARD Sophie	

Absents excusés et/ou représentés : M. BEYNEL Joël représenté par M. JEAN Lionel, Mme BALLUTEAU Danielle représentée par M. LEBOUVIER Adrien, Mme CLAVIÈRE Aline, Mme GALEWSKI Nathalie représentée par M. DUCHAMP Sébastien, Mme MONTALTI Fabienne représentée par Mme FERRACCI Dominique, M. PARDOUX Stéphane représenté par M. PAIR Christian, M. VAN NIEUWENHUYSE Régis représenté par M. BRIGOULET Jean-Marie

Absents : M. ROUANNE Hervé, Mme BRIANÇON Laurence, M. LASSERRE Jean-Pierre, M. LUDIER Stéphane, M. REYNÈS Patrick, M. TRASSOUDAIN Bernard, M. TURQUET Jean-Claude.

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Sophie

N°	DÉLIBÉRATIONS	Vote																																																						
010	<u>APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET PRINCIPAL</u> Considérant que : Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ; Considérant que : Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ; Considérant que : Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ; Le Compte Financier Unique peut se résumer ainsi : <table><tr><th>Libellé</th><th>Fonctionnement</th><th>Investissement</th><th>Total</th></tr><tr><td>Recettes 2025</td><td>15 174 976.47</td><td>1 810 371.32</td><td>16 985 347.79</td></tr><tr><td>Dépenses 2025</td><td>14 340 908,99</td><td>1 164 584,74</td><td>15 505 493,73</td></tr><tr><td>Résultat 2025</td><td>834 067.48</td><td>645 786.58</td><td>1 479 854.06</td></tr><tr><td>Résultats reportés 2024</td><td>1 294 897.61</td><td>-705 963.97</td><td>588 933.64</td></tr><tr><td colspan="4"></td></tr><tr><td>Résultats de cloture</td><td>2 128 965.09</td><td>-60 177.39</td><td>2 068 787.70</td></tr><tr><td colspan="4"></td></tr><tr><td>Restes à réaliser – Recettes</td><td>0</td><td>521 797.00</td><td>521 797.00</td></tr><tr><td>Restes à réaliser – Dépenses</td><td>0</td><td>259 359.94</td><td>259 359.94</td></tr><tr><td>Total restes à réaliser</td><td>0</td><td>262 437.06</td><td>262 437.06</td></tr><tr><td colspan="4"></td></tr><tr><td>Résultats définitifs 2025</td><td>2 128 965.09</td><td>202 259.67</td><td>2 331 224.76</td></tr></table> Madame la Présidente ayant quitté la salle, Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, ARRETE les comptes de l'exercice 2025 tels qu'ils sont annexés dans le document joint (Compte Financier Unique – Budget Principal).	Libellé	Fonctionnement	Investissement	Total	Recettes 2025	15 174 976.47	1 810 371.32	16 985 347.79	Dépenses 2025	14 340 908,99	1 164 584,74	15 505 493,73	Résultat 2025	834 067.48	645 786.58	1 479 854.06	Résultats reportés 2024	1 294 897.61	-705 963.97	588 933.64					Résultats de cloture	2 128 965.09	-60 177.39	2 068 787.70					Restes à réaliser – Recettes	0	521 797.00	521 797.00	Restes à réaliser – Dépenses	0	259 359.94	259 359.94	Total restes à réaliser	0	262 437.06	262 437.06					Résultats définitifs 2025	2 128 965.09	202 259.67	2 331 224.76	ADOPTÉ UNANIMITÉ		
	Libellé	Fonctionnement	Investissement	Total																																																				
	Recettes 2025	15 174 976.47	1 810 371.32	16 985 347.79																																																				
	Dépenses 2025	14 340 908,99	1 164 584,74	15 505 493,73																																																				
	Résultat 2025	834 067.48	645 786.58	1 479 854.06																																																				
	Résultats reportés 2024	1 294 897.61	-705 963.97	588 933.64																																																				
	Résultats de cloture	2 128 965.09	-60 177.39	2 068 787.70																																																				
	Restes à réaliser – Recettes	0	521 797.00	521 797.00																																																				
	Restes à réaliser – Dépenses	0	259 359.94	259 359.94																																																				
	Total restes à réaliser	0	262 437.06	262 437.06																																																				
	Résultats définitifs 2025	2 128 965.09	202 259.67	2 331 224.76																																																				
	011	<u>APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES</u> Considérant que : Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ; Considérant que : Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ; Considérant que : Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ; Le Compte Financier Unique peut se résumer ainsi : <table><tr><th>Libellé</th><th>Fonctionnement</th><th>Investissement</th><th>Total</th></tr><tr><td>Recettes 2025</td><td>2 205 878.57</td><td>333 987.90</td><td>2 539 866.47</td></tr><tr><td>Dépenses 2025</td><td>2 199 035.35</td><td>712 231.44</td><td>2 911 266.79</td></tr><tr><td>Résultat 2025</td><td>6 843.22</td><td>-378 243.54</td><td>-371 400.32</td></tr><tr><td>Résultats reportés 2024</td><td>345 210.43</td><td>1 522 411.05</td><td>1 867 621.48</td></tr><tr><td colspan="4"></td></tr><tr><td>Résultats de cloture</td><td>352 053.65</td><td>1 144 167.51</td><td>1 496 221.16</td></tr><tr><td colspan="4"></td></tr><tr><td>Restes à réaliser – Recettes</td><td>0</td><td>38 652.07</td><td>38 652.07</td></tr><tr><td>Restes à réaliser – Dépenses</td><td>0</td><td>510 975.16</td><td>510 975.16</td></tr><tr><td>Total restes à réaliser</td><td>0</td><td>-472 323.09</td><td>-472 323.09</td></tr><tr><td colspan="4"></td></tr><tr><td>Résultats définitifs 2025</td><td>352 053.65</td><td>671 844.42</td><td>1 023 898.07</td></tr></table>	Libellé	Fonctionnement	Investissement	Total	Recettes 2025	2 205 878.57	333 987.90	2 539 866.47	Dépenses 2025	2 199 035.35	712 231.44	2 911 266.79	Résultat 2025	6 843.22	-378 243.54	-371 400.32	Résultats reportés 2024	345 210.43	1 522 411.05	1 867 621.48					Résultats de cloture	352 053.65	1 144 167.51	1 496 221.16					Restes à réaliser – Recettes	0	38 652.07	38 652.07	Restes à réaliser – Dépenses	0	510 975.16	510 975.16	Total restes à réaliser	0	-472 323.09	-472 323.09					Résultats définitifs 2025	352 053.65	671 844.42		1 023 898.07	
		Libellé	Fonctionnement	Investissement	Total																																																			
		Recettes 2025	2 205 878.57	333 987.90	2 539 866.47																																																			
Dépenses 2025		2 199 035.35	712 231.44	2 911 266.79																																																				
Résultat 2025		6 843.22	-378 243.54	-371 400.32																																																				
Résultats reportés 2024		345 210.43	1 522 411.05	1 867 621.48																																																				
Résultats de cloture		352 053.65	1 144 167.51	1 496 221.16																																																				
Restes à réaliser – Recettes		0	38 652.07	38 652.07																																																				
Restes à réaliser – Dépenses		0	510 975.16	510 975.16																																																				
Total restes à réaliser		0	-472 323.09	-472 323.09																																																				
Résultats définitifs 2025		352 053.65	671 844.42	1 023 898.07																																																				

	Madame la Présidente ayant quitté la salle, Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, ARRETE les comptes de l'exercice 2025 tels qu'ils sont annexés dans le document joint (Compte Financier Unique – Budget Annexe Ordures Ménagères).	ADOPTÉ UNANIMITÉ																																																				
012	<u>APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET ANNEXE TOURS DE MERLE</u> Considérant que : Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ; Considérant que : Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ; Considérant que : Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ; Le Compte Financier Unique peut se résumer ainsi :	ADOPTÉ UNANIMITÉ																																																				
	<table><tr><th>Libellé</th><th>Fonctionnement</th><th>Investissement</th><th>Total</th></tr><tr><td>Recettes 2025</td><td>415 953.17</td><td>487 624.88</td><td>903 578.05</td></tr><tr><td>Dépenses 2025</td><td>333 170.73</td><td>56 059.51</td><td>389 230.24</td></tr><tr><td>Résultat 2025</td><td>82 782.44</td><td>431 565.37</td><td>514 347.81</td></tr><tr><td>Résultats reportés 2024</td><td>62 051.24</td><td>-256 294.19</td><td>-194 242.95</td></tr><tr><td colspan="4"></td></tr><tr><td>Résultats de cloture</td><td>144 833.68</td><td>175 271.18</td><td>299 040.81</td></tr><tr><td colspan="4"></td></tr><tr><td>Restes à réaliser – Recettes</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr><tr><td>Restes à réaliser – Dépenses</td><td>0</td><td>31 064.05</td><td>31 064.05</td></tr><tr><td>Total restes à réaliser</td><td>0</td><td>-31 064.05</td><td>-31 064.05</td></tr><tr><td colspan="4"></td></tr><tr><td>Résultats définitifs 2025</td><td>144 833.68</td><td>144 207.13</td><td>289 040.81</td></tr></table>		Libellé	Fonctionnement	Investissement	Total	Recettes 2025	415 953.17	487 624.88	903 578.05	Dépenses 2025	333 170.73	56 059.51	389 230.24	Résultat 2025	82 782.44	431 565.37	514 347.81	Résultats reportés 2024	62 051.24	-256 294.19	-194 242.95					Résultats de cloture	144 833.68	175 271.18	299 040.81					Restes à réaliser – Recettes	0	0	0	Restes à réaliser – Dépenses	0	31 064.05	31 064.05	Total restes à réaliser	0	-31 064.05	-31 064.05					Résultats définitifs 2025	144 833.68	144 207.13	289 040.81
	Libellé		Fonctionnement	Investissement	Total																																																	
	Recettes 2025		415 953.17	487 624.88	903 578.05																																																	
	Dépenses 2025		333 170.73	56 059.51	389 230.24																																																	
	Résultat 2025		82 782.44	431 565.37	514 347.81																																																	
	Résultats reportés 2024		62 051.24	-256 294.19	-194 242.95																																																	
	Résultats de cloture		144 833.68	175 271.18	299 040.81																																																	
	Restes à réaliser – Recettes		0	0	0																																																	
	Restes à réaliser – Dépenses		0	31 064.05	31 064.05																																																	
	Total restes à réaliser		0	-31 064.05	-31 064.05																																																	
Résultats définitifs 2025	144 833.68	144 207.13	289 040.81																																																			
Madame la Présidente ayant quitté la salle, Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, ARRETE les comptes de l'exercice 2025 tels qu'ils sont annexés dans le document joint (Compte Financier Unique – Budget Annexe Tours de Merle).																																																						
013	<u>AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET GÉNÉRAL</u> Considérant que : Il appartient au Conseil Communautaire de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constatée au Compte Financier Unique 2025 du Budget Général de la Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne. Le résultat cumulé s'élève à 2 128 695.09 €, au regard des éléments suivants : POUR MÉMOIRE : - Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau) 1 294 897.61 € - Résultat d'investissement antérieur reporté - 705 963.97 € SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2025 - Solde d'exécution de l'exercice 645 786.58 € - Résultat antérieur - 705 963.97 € - Solde d'exécution cumulé - 60 177.39 € RESTES A RÉALISER AU 31.12.2025 - Dépenses d'investissement 259 359.94 € - Recettes d'investissement 521 797.00 € - Solde des restes à réaliser : 262 437.06 €																																																					

	BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT À LA DATE DU 31.12.2025 - Rappel du solde d'exécution cumulé - 60 177.39 € - Rappel du solde des Restes à Réaliser 262 437.06 € - Solde, excédent de financement de la section d'investissement : 202 259.67 € Besoin de financement réel d'investissement : 0.00 € RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT À AFFECTER - Résultat de l'exercice : 834 067.48 € - Résultat antérieur : 1 294 897.61 € Total à affecter : 2 128 965.09 € Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit : Couverture du besoin de financement de la section d'investissement lit du compte 1068 sur B.P. 2025 Néant 2° - Affectation complémentaire en "Réserves" Crédit du compte 1068 sur B.P. 2025 Néant 3° - Report créditeur section de fonctionnement (002) au B.P. 2026 2 128 965.09 € Report créditeur section d'investissement (001) Néant Report créditeur section de fonctionnement (002) 2 128 965.09 €	ADOPTÉ UNANIMITÉ
014	<u>VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026</u> Considérant que : Au regard des prévisions de dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, il est proposé d'adopter le maintien des taux des impôts. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, FIXE le taux des impôts directs locaux à percevoir en 2026 à : Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8,56 % Taxe foncière sur les propriétés (bâti) : 1,000 % Taxe foncière sur les propriétés (non bâti) : 4,69 % Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 34,33 %	ADOPTÉ UNANIMITÉ
015	<u>TAXE GEMAPI – VOTE DU PRODUIT POUR L'ANNÉE 2026</u> Considérant que : Au regard des projets et en sachant que le budget général supporte les dépenses complémentaires liées à l'exercice de la GEMAPI, il est proposé de maintenir en 2026 le produit de la taxe GEMAPI à 200 000.00 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, FIXE le montant du produit perçu de la taxe GEMAPI pour l'année 2026 à la somme de 200 000 €.	ADOPTÉ UNANIMITÉ
016	<u>APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET GÉNÉRAL</u> Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, APPROUVE, tel qu'annexé, le budget primitif du budget général.	ADOPTÉ UNANIMITÉ

	<u>AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES</u> Considérant que : Il appartient au Conseil Communautaire de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constatée au Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe Ordures Ménagères, au regard des éléments suivants : POUR MÉMOIRE : - Résultat d'exploitation antérieur reporté (report à nouveau) 345 210.43 € - Résultat d'investissement antérieur reporté 1 522 411.05 € SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2025 - Solde d'exécution de l'exercice - 378 243.54 € - Solde d'exécution cumulé 1 144 167.51 € RESTES A RÉALISER AU 31.12.2025 - Dépenses d'investissement 510 975.16 € - Recettes d'investissement 38 652.07 € - Solde des restes à réaliser : - 472 323.09 € BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT À LA DATE DU 31.12.2025 - Rappel du solde d'exécution cumulé 1 144 167.51 € - Rappel du solde des Restes à Réaliser - 472 323.09 € - Solde : 671 844.42 € Excédent d'investissement : 671 844.42 € RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT À AFFECTER - Résultat de l'exercice : 6 843.22 € - Résultat antérieur : 345 210.43 € Total à affecter : 352 053.65 € Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit : 1° - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit du compte 1068 sur BA OM 2026) NÉANT 2° - Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur BA OM 2026) NÉANT 3° - Excédent de fonctionnement à reporter au BA OM 2026 352 053.65 € (report à nouveau créiteur – R002)	ADOPTÉ UNANIMITÉ
018	<u>ADOPTION DU TAUX DE TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)</u> Considérant que : Au regard des besoins du budget annexe ordures ménagères et de l'optimisation des dépenses et des recettes, il est proposé d'augmenter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 13.34 %. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, ARRETE le taux de TEOM, pour l'année 2026, à 13.34 %.	ADOPTÉ POUR 38 ABSTENTIONS 2
019	<u>APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET ANNEXE « ORDURES MÉNAGÈRES »</u> Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, APPROUVE, tel qu'annexé, le budget primitif du budget annexe « ordures ménagères ».	ADOPTÉ POUR 36 ABSTENTION 4

	<u>AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE TOURS DE MERLE</u> Considérant que : Il appartient au Conseil Communautaire de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constatée au Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe Tours de Merle, au regard des éléments suivants : POUR MÉMOIRE : - Résultat d'exploitation antérieur reporté (report à nouveau) 62 051.24 € - Résultat d'investissement antérieur reporté - 256 294.19 € SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2025 - Solde d'exécution de l'exercice 431 565.37 € - Solde d'exécution cumulé 175 271.18 € RESTES A RÉALISER AU 31.12.2025 - Dépenses d'investissement 31 064.05 € - Recettes d'investissement 0.00 € Solde des restes à réaliser : - 31 064.05 € BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT À LA DATE DU 31.12.2025 - Rappel du solde d'exécution cumulé 175 271.18 € - Rappel du solde des Restes à Réaliser - 31 064.05 € Solde : 144 207.13 € Excédent d'investissement : 144 207.13 € RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT À AFFECTER - Résultat de l'exercice : 82 782.44 € - Résultat antérieur : 62 051.24 € Total à affecter : 144 833.68 € Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, DÉCIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit : 1° - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit du compte 1068 sur BA TDM 2026) 0.00 € 2° - Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur BA TDM 2026) NÉANT 3° - Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BA TDM 2026 144 833.68 € (report à nouveau créditeur – R002)	ADOPTÉ UNANIMITÉ
021	<u>APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET ANNEXE « TOURS DE MERLE »</u> Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, APPROUVE, tel qu'annexé, le budget primitif du budget annexe « Tours de Merle ».	ADOPTÉ UNANIMITÉ
022	<u>CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE</u> Considérant que : Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, Compte tenu des besoins et comme chaque année la Communauté de Communes recrute des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité au pôle Déchets.	

	A cet effet, la Présidente propose de créer des emplois non permanents, pour accroissement saisonnier d'activité, énumérés ci-après : - Postes d'adjoint technique à temps complet au service collecte des déchets : → 1 poste du 29 juin au 28 août 2026 inclus (soit 9 semaines) → 1 poste du 29 juin au 21 août 2026 inclus (soit 8 semaines) → 1 poste du 27 juillet au 14 août 2026 inclus (soit 3 semaines) → 1 poste du 26 juin au 10 juillet 2026 inclus (soit 3 semaines) → 1 poste du 10 août 2026 au 28 août 2026 inclus (soit 3 semaines) - Postes d'adjoint technique à temps complet en déchetterie → 2 postes du 29 juin 2026 juin au 17 juillet 2025 inclus (soit 3 semaines) → 2 postes du 27 juillet au 14 août 2026 inclus (soit 3 semaines) Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, AUTORISE le recrutement direct des agents afin de pourvoir les emplois non permanents énumérés ci-avant. Leur rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 367. Selon les nécessités de service, il pourra être demandé aux agents d'effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires. CHARGE Madame la Présidente de toutes les formalités administratives en la matière.	ADOPTÉ UNANIMITÉ
023	<u>CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE ET UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE</u> Considérant que : Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, Compte tenu des besoins et comme chaque année, la Communauté de Communes recrute des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23 afin de faire face à un accroissement d'activité au service des Tours de Merle. A cet effet, la Présidente propose de créer : - Des emplois non permanents, pour accroissement saisonnier d'activité, énumérés ci-après : ○ 1 poste d'adjoint du patrimoine à temps complet du 1^{er} avril au 30 septembre 2026 inclus, ○ 2 postes d'adjoint du patrimoine à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août 2026. - Un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité : ○ 1 poste d'adjoint du patrimoine à temps complet du 1^{er} au 31 octobre 2026 Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, AUTORISE le recrutement direct des agents afin de pourvoir les emplois non permanents énumérés ci-avant. Leur rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 367. Selon les nécessités de service, il pourra être demandé aux agents d'effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires. CHARGE Madame la Présidente de toutes les formalités administratives en la matière.	ADOPTÉ UNANIMITÉ